



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil Communal**

Commune déléguée de Vire

Séance du 19 mars 2018 à 20 heures 30

Objet :**1 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation
des élus pour le conseil des écoles**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de l'Éducation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014 désignant la liste des commissions municipales et des représentants de la ville auprès des divers organismes.

Considérant que le Maire ou son représentant est tenu d'assister au conseil d'école des établissements primaires de la Ville.

Pour rappel, la composition des conseils d'école est fixée comme suit : le directeur (trice) de l'école qui le préside, deux élus (le maire ou son représentant et un élu désigné par le conseil municipal), l'ensemble des professeurs des écoles exerçant dans l'école, un des enseignants du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, les représentants élus des parents d'élèves, le délégué départemental de l'Education chargé de visiter les écoles (ou son représentant) et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, membre de droit.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des conseils d'école de la commune déléguée de Vire.

Après en avoir discuté et délibéré, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection, en son sein, des délégués titulaires et les délégués suppléants appelés à représenter la commune déléguée de Vire dans les différents conseils d'école pour lesquels les membres sont proposés dans le tableau ci-après annexé :

Ecoles primaires

	Monsieur le Maire Ou son représentant	Un élu ou son suppléant
Jean Moulin	Monsieur le Maire <i>Représentant :</i> Gaëtan PREVERT	<i>Elu :</i> Claudine ARRIVE <i>Suppléant :</i> Isabelle SEGUIN
Saint-Exupéry	Monsieur le Maire <i>Représentant :</i> Raymond GABILLARD	<i>Elu :</i> Cédric CAER <i>Suppléant :</i> Isabelle SEGUIN
Pierre Mendès France	Monsieur le Maire <i>Représentant :</i> Christophe PASSAYS	<i>Elu :</i> Cédric CAER <i>Suppléant :</i> Claudine ARRIVE
Tour aux Raines - Castel	Monsieur le Maire <i>Représentant :</i> Christophe PASSAYS	<i>Elu :</i> Cédric CAER <i>Suppléant :</i> Claudine ARRIVE
A. Malraux – Neuville	Monsieur le Maire <i>Représentant :</i> Cédric CAER	<i>Elu :</i> Francine BOUVET <i>Suppléant :</i> Raymond GABILLARD

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote au scrutin public à l'appel nominatif, à défaut le vote à scrutin secret sera appliqué.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur la désignation de ces élus pour le conseil des écoles.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité


 Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDRÉU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**2 - FINANCES - BP 2017 - Etat spécial de la
commune déléguée de Vire**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BÉRAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, l'état spécial est composé de 3 dotations :

- La dotation de gestion locale dont l'objet est d'assurer les besoins des équipements de proximité dont elle a la charge.



- La dotation d'animation locale qui doit permettre d'assumer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale en particulier les activités culturelles et sportives ainsi que le soutien financier aux associations.

Ces dotations de fonctionnement ne tiennent pas compte des frais de personnel et des charges financières assumés par le budget principal de Vire Normandie.

- La dotation d'investissement a pour objectifs d'assurer la continuité des investissements prévus par la commune historique avant le regroupement.

Section de fonctionnement

Ces dotations reprennent essentiellement :

Charges à caractère général, chapitre 011 : fournitures et entretien de l'ensemble des services.

Autres charges de gestion courantes, chapitre 65 : subventions aux associations

Charges exceptionnelles, chapitre 67 : subvention vers les budgets annexes

Dotation Animation		Dotation de gestion locale			
BP 2017	BP 2018	BP 2017	BP 2018	BP 2017	BP 2018
2 545 445 €	2 545 000 €	3 225 030 €	3 230 000 €	5 770 475 €	5 775 000 €

Dotation animation locale : 2 545 000 €

Les crédits inscrits dans la dotation animation locale permettent :

- de soutenir le tissu associatif virois
- de maintenir des politiques culturelles, sportives et scolaires sur l'ensemble de la commune déléguée de Vire
- de participer aux fêtes locales : foires, marchés, festivire, marché de Noël, parade.

Cette dotation se décompose :

Chapitre 011 – Charges de gestion générale :

Sont compris dans ce chapitre, les crédits nécessaires à :

- La restauration scolaire, denrées 130 000 €

L'enseignement dans les écoles maternelles et primaires,

fournitures scolaires 37 000 €

Le transport 130 000 €

Les activités sportives 37 000 €

Les activités culturelles

- Médiathèque 52 000 €

- Musée 42 500 €

- Conservatoire musique et danse 40 000 €

- La Halle 51 000 €

- Expositions diverses 4 350 €

Animations locales : foires, fêtes de Noël, festivire 145 000 €

Communication locale, présentation des festivités, vire direct, affichage local 140 000 €

Action sociale, repas des anciens, 119 788 €

Publicité des marchés publics, réceptions, vœux.. ; 85 000 €

Développement durable, location des vélos électriques, journée de la mobilité 26 000 €

Animation centre socio culturel : accueil famille, 30 000 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 221 462 €

Les subventions aux associations les plus importantes sont les suivantes :

Ecoles maternelles et élémentaires privées : 92 415 €



Centre social Anne Morgan – CAF :	198 800 €
Associations les Virevoltés :	55 000 €
Préau :	245 728 €
Les subventions d'équilibre aux budgets annexes :	253 900 €
Cinéma	85 982 €
Théâtre	58 510 €
Golf	109 321,92 € en fonctionnement
	71 000,00 € en investissement

DOTATION DE GESTION LOCALE : 3 230 000 €

Les crédits inscrits dans la dotation de gestion locale permettent :

- D'assurer et d'entretenir les besoins des équipements de proximité
- De couvrir les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage de l'ensemble des bâtiments
- De maintenir le patrimoine de la commune déléguée de Vire en bon état
- D'assurer l'entretien des espaces publics : voirie, espaces verts et éclairage public

Chapitre 011 – charges de gestion générale

Sont compris dans ce chapitre, les crédits nécessaires à assurer les dépenses suivantes et notamment les plus importantes :

60222 – produits d'entretien pour l'ensemble des services	30 000 €
60611 – eau et assainissement de l'ensemble des équipements	109 350 €
60612 – Electricité et Gaz	756 400 €
6013 – chauffage urbain	51 000 €
60621 – combustibles	8 000 €
60622 – carburants pour l'ensemble des engins et véhicules	230 900 €
60632 – petit matériel	57 710 €
60636 – vêtement de travail	30 000 €
6064- fournitures administratives	35 000 €
60633- fournitures de voirie	150 000 €
6068 – fournitures pour l'entretien des différents équipements	642 940 €
6135 – locations	127 300 €
61521 - entretien des terrains par entreprise	33 000 €
615221 - Entretien des bâtiments par entreprise	118 400 €
615231 –Entretien voirie (enduits superficiels)	170 000 €
615232 – Entretien éclairage public	100 000 €
61551 – Entretien des véhicules par entreprise (contrôle technique)	10 000 €
61558 – Entretien des biens immobiliers (matériels)	120 000 €
6156 – Maintenance	100 000 €
6161 – assurance bâtiments et véhicules	30 000 €
6182 – documentation générale des services	24 000 €
6226 – honoraires	45 000 €
6227 – frais d'actes et contentieux	7 000 €
6261 – frais d'affranchissement	62 000 €
6262 – frais de télécommunications	182 000 €

Dotation d'investissement

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP 2018-2020	Crédits de Paiement 2018
Cadre de Vie	3 657 301€	2 042 301€
Patrimoine	6 113 397 €	3 185 205 €
Accès au Sport pour tous	3 648 000 €	2 064 500 €
	13 418 698 €	7 292 006 €

AP CADRE DE VIE

Friche des Vaux	266 000 €
Rue de Suède	48 000 €
Curage de l'écluse	5 000 €
Chemin Broutin	140 000 €
Aménagement du Parc de l'Europe	195 000 €
Route d'Aunay - réfection des trottoirs	240 000 €
Route d'Aunay -Aménagement parking	127 200 €
Renouvellement réseau de voirie	310 000 €
Clôture Rue de l'Industrie/Charles Tellier/ Vire FM	15 000 €
Lisse Rue Chanoine Trèche/ Rue Valhérel	50 000 €
Case déchets espaces verts	28 651 €
Stockage copeaux espaces verts	40 000 €
Matériels de voirie	15 000 €
Mobilier urbain (bancs, poubelles.....)	20 000 €
Matériels service bâtiments	10 000 €
Eclairage public	150 000 €
Renforcement de la sécurité des piétons (zones : 30, bleue, éclairage des passages piétons)	104 460 €
Mise en accessibilité de la voirie	20 000 €
Bornes service incendie	15 000 €
Mise en sécurité et aménagement des cimetières	70 000 €
Verger partager - accès PMR	52 000 €
Parking des Tallards, évergreen	6 000 €
Rénovation des aires de jeux dans les écoles	10 000 €
Tables de pique-nique	6 000 €
Rampes du Château : plantations	10 000 €
Réhabilitation des délaissés de voirie	8 000 €
Matériels espaces verts : tracteur, tondeuse, broyeur	50 000 €
Véhicule remplacement GOUPIL	23 000 €
Rénovation arrosage intégré	8 000 €
	2 042 301 €

AP PATRIMOINE

Rénovation du musée	825 000 €
Requalification Ilôt de l'Hôtel de Ville	700 000 €
Création d'un guichet unique bâtiment Henry Lesage	351 600 €
Chantier Ecole Château du Cotin	30 000 €
Chantier insertion	50 000 €
Travaux dans les écoles	212 139 €
Maison des Solidarités	530 400 €
Réfection de l'escalier (Gambrinus)	30 000 €
Réfection WC public Neuville	15 000 €
Couverture bureaux des espaces verts	39 966 €
Chaudière magasin services techniques	10 000 €
Menuiseries magasin services techniques	7 000 €



Aménagement du local magasin services techniques	10 000 €
MJC : remise en état du dojo	20 000 €
MJC : rénovation des sanitaires publics hommes	10 000 €
MJC : Etude de faisabilité	10 000 €
Eglise Notre Dame : organigramme des clés	4 500 €
Eglise de Neuville : organigramme des clés, paratonnerre	7 500 €
Eglise Saint-Martin de Tallevende : réfection des planchers	8 000 €
Centre Olivier Basselin : Couverture et organigramme	59 100 €
Théâtre : remplacement du SSI	100 000 €
Parc automobile	20 000 €
Camion benne	25 000 €
Véhicule chenil	10 000 €
Acquisition foncière	100 000 €
	3 185 205 €

AP Sports pour tous

construction d'un skate park	240 000 €
construction d'un terrain synthétique	1 200 000 €
réseau d'eau pluviale terrain annexe	15 000 €
réalisation d'une salle de gymnastique	600 000 €
gymnase de l'orient - poteaux badminton	4 000 €
Salle raymond berger - aménagement sanitaire pmr	15 000 €
Boule lyonnaise	5 000 €
protection sol tous les gymnases	14 000 €
Tapis gymnastique	7 000 €
Gymnase du Val de Vire - Chauffage	108 000 €
Gymnase du Val de Vire - portes	6 000 €
Lac de la Dathée - jeux pour enfants	35 000 €
Lac de la Dathée - passerelle	12 000 €
tondeuses	3 500 €
	2 264 500 €

BUDGETS ANNEXES **LOTISSEMENT « La Mercerie » VIRE**

Le projet de budget 2018 s'élève à :

- Fonctionnement	:	325 159,11 €
- Investissement	:	482 314,22 €
Travaux	:	50 000,00 €
Vente	:	59 000,00 €

Avance remboursable budget principal : 207 157,11 €

Budget annexe : CINEMA



Le projet de budget 2018 s'élève à :

• Fonctionnement	490 916.00 €
• Investissement	157 811.26 €
	<u>648 727.26 €</u>

Ce budget annexe intègre depuis 1997 l'ensemble des dépenses concernant le cinéma et le théâtre en dehors des activités théâtre et saison culturelle gérées par le Centre Dramatique National « Le Préau ».

Cinéma – FONCTIONNEMENT

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	427 091.00 €	432 406.00 €
Charges à caractère général	215 480.00 €	215 660.00 €
Charges de personnel	170 431.00 €	171 390.00 €
Autres charges de gestion courante	1 220.00 €	1 220.00 €
Charges exceptionnelles	450.00 €	450.00 €
Total des dépenses réelles	387 131.00 €	388 720.00 €
Opérations d'ordre (amortissement)	39 510.00 €	43 686.00 €

Théâtre – FONCTIONNEMENT

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	59 096.00 €	58 510.00 €
Charges à caractère général	45 300.00 €	46 661.00 €
Charges de personnel	7 000.00 €	5 000.00 €
Total des dépenses réelles	52 300.00 €	51 661.00 €
Opérations d'ordre (amortissement)	6 796.00 €	6 849.00 €

Cinéma – FONCTIONNEMENT

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	394 017.00 €	432 406.00 €
Ventes de produits – entrées	280 000 €	300 000 €
Subvention équilibre	103 000 €	85 982.00 €
Subventions : Arts et essais , Conseil régional et publicité		32 910.00 €
Total des recettes réelles	383 000.00 €	418 892.00 €
Opérations d'ordre (amortissement des subv)	11 017.00 €	13 514.00 €

Théâtre - FONCTIONNEMENT

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	89 100.00	58 510.00
Subvention d'équilibre	59 100.00	58 510.00
Autres	30 000.00	
Total des recettes réelles	89 100.00 €	58 510.00 €

CINEMA

DEPENSES d'investissement	BP 2017	BP 2018
	132 231.00 €	117 811.26 €
Logiciels	4 167.00 €	7 000.00 €
Matériels : informatique et divers (9 108 € RAR)	31 462.00 €	47 425.26 €
Remboursement avance CNC	85 585.00 €	49 872.00 €
Opérations d'ordre	11 017.00 €	13 514.00 €
RECETTES d'investissement	39 510.00 €	43 686.00 €
Opérations d'ordre	39 510.00 €	43 686.00 €

THEATRE

DEPENSES d'investissement	BP 2017	BP 2018
	4 727.00 €	40 000 €
Immobilisations corporelles (sono)	4 727.00 €	40 000 €
RECETTES d'investissement	6 796.00 €	6 849.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	6 796.00 €	6 849.00 €
Excédent d'investissement		107 276.26 €

VILLAGE EQUESTRE

Le projet de budget 2018 s'élève à :

- Fonctionnement 176 397,10 €
 - Investissement 138 255,20 €
- 314 652,30 €**

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	160 557.27 €	176 397.10 €
Charges à caractère général	54 500.00	43 200.00 €
Charges financières	5 190.00 €	4 900.00 €
Dépenses imprévues	167.27 €	
Total des dépenses réelles	59 857.00 €	48 100.00 €
<i>Opérations d'ordre (amortissement + virement à la section d'investissement)</i>	<i>100 700 €</i>	<i>128 297.10 €</i>

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	103 200.00 €	176 397.10 €
Produits de gestion courante (loyers)	36 000 €	36 000 €
Opérations d'ordre	67 200.00 €	61 381.00 €
Excédent de fonctionnement		79 016.10

DEPENSES d'investissement	BP 2017	BP 2018
	100 700.00 €	138 255.20 €
Immobilisations corporelles (rar 958.33 €)	10 000 €	43 774.43 €
Remboursement capital emprunt	23 500.00 €	24 100.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>67 200.00 €</i>	<i>61 381.00 €</i>
Déficit d'investissement		8 999.77 €

RECETTES d'investissement	BP 2017	BP 2018
	111 827.98 €	138 255.20 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	11 127.98 €	9 958.10 €
Opérations d'ordre	100 700 €	128 297.10 €

GOLF

Le projet de budget 2018 s'élève à :

- Fonctionnement 130 617,22 €
 - Investissement 112 156,92 €
- 242 774,14 €**

Les travaux à prévoir pour l'année 2018 :

- Rénovation des bunkers
- Remplacement des passerelles

- Elagage
- Plantations
- Maintenance station pompage

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	126 588.87 €	130 617.22 €
Charges à caractère général (entretien élagage)	76 288.87 €	101 316.30 €
Charges financières	6 300.00 €	5 500.00 €
Dépenses imprévues		321.92 €
Total des dépenses réelles	82 588.87 €	107 138.22 €
Opérations d'ordre (amortissement + virement à la section d'investissement)	44 000.00 €	23 479.00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018
	143 340.00 €	130 617.22 €
Subvention d'équilibre	125 000 €	109 321.92 €
Redevance occupation	18 340.00 €	18340.00 €
Excédent de fonctionnement		2 955.30 €

DEPENSES d'investissement	BP 2017	BP 2018
	53 042.38 €	112 156.92 €
Immobilisations corporelles (bunker+ plantations)	17 942.38 €	76 056.92 €
Remboursement capital emprunt	35 100.00 €	36 100.00 €

RECETTES d'investissement	BP 2017	BP 2018
	44 000.00 €	112 156.92 €
Subvention Budget principal		71 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		17 677.92 €
Opérations d'ordre	44 000.00 €	23 479.00 €

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

3 - SPORT, ASSOCIATIONS - Subventions aux associations

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1 pour rappel. Nature des subventions

Subvention de fonctionnement : il s'agit d'une reconnaissance de l'action globale de l'association.

Subvention par action : c'est une subvention de fonctionnement affectée à une action, un évènement ou un projet spécifique.

Subvention en nature : cela concerne la mise à disposition de locaux, de matériel, les soutiens logistiques divers

Il existe aussi des mises à disposition de fonctionnaire.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



2 critères pour recevoir une subvention

Une association doit être déclarée (dépôt des statuts et actes de création) auprès de l'état (préfecture). Il est alors délivré un numéro RNA (registre nationale des associations). Il convient de vérifier le bon fonctionnement démocratique (AG, CA, bureau) et la bonne utilisation des fonds publics (lisibilité comptable).

Il est recherché l'intérêt général qui se rapporte aux valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité et par extension à des notions telles que le développement durable, la solidarité, la lutte contre les discriminations, il doit être fait référence à un projet d'action ouverte à toutes et tous.

Autre terminologie utilisée l'intérêt public local qui s'inscrit dans l'intérêt général. Ce qui va être recherché concerne des enjeux éducatifs, sociaux, le vivre ensemble, l'animation de la cité ...et l'impact sur le territoire, le quartier...

3 subventions Vire Normandie (pour information)

La décision est prise en bureau municipal (voir tableau ci-joint)

4 associations recevant des subventions de plusieurs communes déléguées

Chaque commune déléguée doit décider du montant à affecter aux associations concernées. (Voir tableau ci-joint)

5 subventions des communes déléguées

Les tableaux par secteur d'activité avec les propositions des commissions et des conseils communaux sont joints en **annexe 1**.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de ces subventions.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité


 Le Maire délégué
 de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

VIRE NORMANDIE SUBVENTIONS 2018	vote CM	bureau Municipal	demandes 2018	sub 2017
Fonds de solidarité pour le logement				
Les Virevoltés ■ spectacles communes historiques				10000
M.J.C.subvention de fonctionnement part fixe				
M.J.C.subvention de fonctionnement part variable				
ADPCR défense et promotion du chemin de fer			500	500
USEP			2500	6000
CLLAJ comité local logement autonome des jeunes			9000	9000
Accès au droit CDAD PAD de Vire			5039	5038
Maison des ados permanence de Vire				2000
Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Vire			1520	1506
USMVire Natation créneaux aquavire			70000	
les bélougas plongée créneaux aquavire			40000	

2018 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

	DEMANDE 2018	CRITERES	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS	AIDE SPECIFIQUE DEPLACEMENTS	AIDE SPECIFIQUE USMV	aide pour MINIBUS
USMV AERODELISME		652				
USMV ATHLETISME		15616				
USMV BADMINTON		7398				
USMV BASKET BALL		28488				
USMV BOXE		4795				
USMV ESCRIME		2310				
USMV HAND BALL		17414				
USMV HOCKEY		13499				
USMV JUDO		8146				
USMV NATATION		8505				
USMV TENNIS		18186				
USMV TENNIS DE TABLE		5731				
USMV TIR A L'ARC		3053				
USMV TWIRLING		4010				
USMV VOLLEY		1616				
COMITE DIR					6500,00	
TOTAL USMV		139419			6500,00	
AFV		52785	1 500,00			
BICROSS		8474				
VCB		4959	350,00			
NSTV		7471				
ELAN GYMNIQUE		10972				
RCBV		15817				
SUBAQUATIQUE		10384				
GOLF vire la dathée		9720				
PETANQUE	700,00	700,00				
VIRKING RAID	1 000,00	1 000,00				
KARATE	500,00	300,00				
EAGLES BOWLING						
SECU SPO VIROI	300,00	300,00				
GYM VOLONTAIRE	1 400,00	1 200,00				
BOULES LYONNAISES						
sans forme ni chemin	1 000,00	300,00				
TOTAL	4 900,00	263 800,00	1 850,00			-

maj le 7 /02 /18

USMV	145 919	USMV
AFV	54 285	AFV
BICROSS	8 474	BICROSS
VCB	5 309	VCB
NSTV	7 471	NSTV
ELAN GYM	10 972	ELAN GYM
RCBV	15 817	RCBV
SUBAQUA	10 384	SUBAQUA
GOLF vire	9 720	GOLF vire
PETANQUE	700,00	PETANQUE
VIRKING R	1 000,00	VIRKING R
KARATE	300,00	KARATE
EAGLES BO		EAGLES BO
SECURITE S	300,00	SECURITE S
GYM VOLO	1 200,00	GYM VOLO
BOULES LY		BOULES LY
sans forme ni ch	300,00	sans forme ni ch
TOTAL	272 150,00	

HORS CRITERES	
expert comptable usmv	5 400,00
aides aux manifestations et aux déplacements	260 000,00
enveloppe totale 2018	297 000,00

demande		SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
USMV ATHLETISME		
USMV BADMINTON		
USMV BASKET BALL		
USMV BOXE		
USMV ESCRIME		
USMV HAND BALL		
USMV HOCKEY		
USMV JUDO		
USMV NATATION		
USMV TENNIS		
USMV TENNIS DE TABLE		
USMV TIR A L'ARC		
USMV TWIRLING		
USMV VOLLEY		
Comité Directeur		
TOTAL USMV	3 600,00	1 500,00
AFV		
BICROSS		
VCB	350,00	350,00
NSTV		
ELAN GYMINIQUE		
RCBV		
SUBAQUATIQUE		
GOLF vire la dathée		
PETANQUE		
VIRKING RAID		
KARATE		
EAGLES BOWLING		
SECU SPO VIROI		
GYM VOLONTAIRE		
MY ROLL'S		
BOULES LYONNAISES		
		1 850,00

projet clairefontaine+ tournois danone cup et internat onvault

défi téléthon

VIRE DELEGUEE	vote CM	propositions commission	demandes 2018	sub 2017
1 - vie associative				
ADVOCACY		1500	3000	1500
Amicale des Anciens de la Police Viroise		100	100	100
animation emploi calvados (ae 14)		4000	4000	4000
association des trésors du bocage normand				200
Association Les paralysés de France		soutien de 500 € sur actions sur territoire		
ALBV ex AVF		500	600	500
ALBV ex AVF				80
baturamdram except atelier couture				500
bridge club de vire		1500	1500	1500
centre LGBT de Normandie		si actions sur territ	2000	
Club des Amis du 3ème âge – Vire		3000	3000	3000
Club du 3ème âge de Saint-Martin-de-Tallevende		1600	1600	1600
collectif jeunes				200
colectif jeunes fête de la musique				500
comité d'animation du quartier de la gare (fête de la musique)		2000	4000	2000
Comité de Coordination des Associations d'Ancien Combattants et Sociétés Patriotiques de Vire		510	510	540
Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE		1100	1600	
Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE 30 ans				
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL		1100	1100	1100
vire / Baunatal exceptionnel	déjà voté	1000	1000	
Comité de Jumelage VIRE/SACELE		1100	1100	1100
Comité de Jumelage VIRE/SACELE sub exceptionnelle				800
Comité de Jumelage VIRE/TOTNES		1100	1100	1100
enveloppe jumelage		6000	6000	6000
Comité des fêtes de Saint Martin de Tallevende		3000	3000	3000
Comité des Œuvres Sociales de la ville de VIRE		13000	13000	29650
CREAN - Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands		1700	2000	1700
Faire Play		1500	1500	1500
Groupe Ornithologique Normand		450	480	450
institut international des droits de l'homme et de la paix				1000
La Gaule Viroise - AAPPMA		500	500	500
Les Amis du Vynil		200	600	200
les photographes du bocage		200	500	
Les Vieux Volants Virois		400	450	400
manga san				200
Office du Tourisme du bocage virois porte horlo		3000	3000	3000
Office du Tourisme du bocage virois visites théâtralisées		1500	1500	1500
tous ensemble (ex Mon Quartier et Moi)		1100	1500	1100
my roll's fête de la dathée en juin				4500
association interclubs bielles de mai				2000
vie et partage			1035	
2 – Enseignement et Formation				
Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Vire		5600	5600	5600
Association Sportive Institut Saint-Jean Eudes		450	600	500
Association Catholique Viroise				
Ecole maternelle : St Joseph				
Frais de fonctionnement 50*970		48500	48500	43650
Fournitures scolaires 50*40		2000	2000	1800
Ecole élémentaire : St Joseph				
Frais de fonctionnement 83*465		38595	38595	41850
Fournitures scolaires 83*40		3320	3320	3600
Maison des lycéens du lycée curie (ex FSE Lycée Curie)		700	800	
Foyer Socio-Educatif Lycée « Jean Mermoz »				650

Confrérie de la Véritable Andouille de Vire		915	915	915
Foire à l'andouille		10000	12000	10000
société des courses aide aux travaux		10000	10000	10000
Synd. Départemental des éleveurs de la race Prim		1200	1200	1200
Vire Avenir convention quadripartite		10000	10000	10000
Vire-Avenir (marché de noel , animations commerciales)		27000	29000	27000
	-	1 089 452,00	1 082 023,00	1 118 220,00

1 089 452,00

1 082 023,00

1 118 220,00

principes à prendre en compte pour les décisions concernant les subventions

- 1 pas d'augmentation en 2017 des subventions de fonctionnement**
- 2 une modulation pourra être prise en compte selon les projets des associations caritatives**
- 3 prise en compte de projet ou manifestation valorisant l'attractivité de la ville / étude d'impact**
- 4 pour le sport : renouvellement de l'appel à projet de développement du sport pour tous**
- 5 pour les subventions exceptionnelles traitement au cas par cas en fonction du budget.**

maj 13/03/18

sans Noel

|

45*970
45*40

90*465
90*40



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

4 - CULTURE - Convention OHV

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **17**

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **16**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention qui organisait les rapports entre Vire Normandie et l'Orchestre d'Harmonie est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Une nouvelle convention a donc été élaborée par la commune et l'association.





Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention (annexe 2).

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité


Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



**Convention de partenariat entre
la commune de Vire Normandie et
l'Orchestre d'Harmonie de la
commune de Vire Normandie**



PREAMBULE

Les rapports entre la commune de Vire Normandie et l'Harmonie municipale ont été réglés par une convention validée le 6 avril 1992. L'Harmonie ayant modifié ses statuts et étant devenue Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vire, une nouvelle convention a été signée le 15 janvier 2010. Elle a elle-même été modifiée pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Cette convention étant renouvelée tous les trois ans, il y a lieu de la modifier à nouveau pour tenir compte, notamment, de l'application de nouveaux tarifs par le Conservatoire et de la transformation de la commune de Vire en Vire Normandie.

CONVENTION

Entre la **commune de Vire Normandie**, 11, rue Deslongrais, BP 70076, Vire 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par son maire, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal en date du ci-après désignée « la commune » d'une part,

et

l'Orchestre d'Harmonie de la commune de Vire Normandie, 2, rue des Cordeliers, Vire 14500 VIRE NORMANDIE, représenté par son président dûment mandaté par décision du conseil d'administration en date du,ci-après désigné « l'OHV », d'autre part, il est convenu ce qui suit :

OBJET SOCIAL DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

L'Orchestre d'Harmonie de la commune de Vire Normandie (OHV), regroupant principalement des musiciens amateurs d'un bon niveau instrumental, a pour objet l'organisation de toute activité favorisant la pratique collective et la diffusion de la musique en fédérant l'ensemble ses adhérents autour de projets artistiques communs (article 2 des statuts).

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention concerne :

- la participation de l'OHV aux animations de la commune,
- la mise à disposition de locaux par le Conservatoire de Musique et de Danse de Vire Normandie,,

- l'utilisation des matériels, instruments et partitions de l'OHV et du Conservatoire,,
- la subvention générale de fonctionnement,
- une prise en charge financière par l'OHV des cours de ses musiciens élèves au Conservatoire,
- la coopération entre l'OHV et le Conservatoire.

ARTICLE 1 : ANIMATION DE LA VILLE

La commune de Vire Normandie et l'OHV ont conclu un contrat de prestation de service pour la réalisation annuelle de six prestations : quatre accompagnements musicaux pour les cérémonies patriotiques et deux concerts s'inscrivant dans le programme culturel de la commune. Cependant, l'OHV, de par son statut associatif, reste libre d'organiser sur le territoire de la commune et à ses frais, en toutes circonstances, des animations de son choix dans le cadre de son objet et des règlements en vigueur. L'OHV dont le siège social est au Conservatoire, souhaite ainsi pouvoir se réserver la possibilité d'organiser une animation musicale de Noël en fonction des moyens disponibles en lien avec les animations de la commune proposées dans cette période. Pour cela, l'OHV pourra se rapprocher des services Communication, Culture et Animation de la commune afin de monter son projet.

ARTICLE 2 : LOCAUX

La commune met à disposition de l'OHV un bureau, un vestiaire, un rayonnage au sein de la parloir et une réserve au sous-sol du Conservatoire de Musique et de Danse ainsi que la salle Montagné pour les répétitions hebdomadaires de l'OHV et les pré-générales avant concert. Les répétitions ayant lieu en dehors des heures d'ouverture du Conservatoire de Musique et de Danse, la commune s'engage, en fonction du calendrier de l'OHV, à maintenir les locaux ci-dessus désignés dans les conditions normales d'utilisation (chauffage et éclairage), néanmoins, l'OHV s'engage à les remettre en ordre. Un jeu de clés est remis à l'OHV qui se charge de bien fermer les locaux à la fin de chaque utilisation. Enfin, l'OHV s'engage à fournir au conservatoire, au début de chaque trimestre, son planning d'occupation de la salle Montagné.

ARTICLE 3 : PARTITIONS

L'OHV met l'ensemble de ses partitions à disposition du Conservatoire et réciproquement permettant ainsi à chacun d'élargir sa parloir à titre gratuit. Le Conservatoire assure le catalogage informatisé et la gestion des partitions en vue de leur diffusion ultérieure.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'assurance des installations mises à disposition est à la charge de la commune dans le cadre des garanties globales du bâtiment. L'association garantit ses instruments et le matériel entreposés.

ARTICLE 5 : INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Un état exhaustif des instruments appartenant à la commune et à l'OHV sera annexé à la présente convention. Le Conservatoire de Musique et de Danse met à disposition le matériel d'orchestre nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'OHV.

ARTICLE 6 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La commune peut allouer à l'OHV, sur présentation du budget prévisionnel et du bilan de l'année précédente, une subvention de fonctionnement. En contrepartie, l'OHV doit fournir à la commune toutes les pièces justificatives utiles. La commune peut également allouer, sur présentation des pièces justificatives, une subvention exceptionnelle affectée à une action ou une manifestation visant l'intérêt général.

ARTICLE 7 : FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ENSEIGNEMENT

Les musiciens de l'OHV ne bénéficient d'aucune tarification préférentielle de la part du Conservatoire. Les tarifs définis pour l'ensemble des usagers leur sont appliqués (quotient familial, Virois-Non Virois).

De ce fait, l'OHV s'engage à rembourser à ses musiciens une partie des frais d'enseignement sur présentation des factures du Conservatoire. DE son côté, le Conservatoire s'engage à informer ses élèves de ces dispositions et à faire figurer l'OHV dans les pratiques collectives figurant sur son dossier d'inscription.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une durée de trois ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018. A l'issue du délai de trois ans, les conditions de ce partenariat devront être renouvelées expressément. L'une ou l'autre des parties peut dénoncer la présente convention. Elle doit en aviser l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Fait à Vire Normandie en deux exemplaires originaux, le

Le Maire de la commune de Vire
Normandie

Marc ANDREU SABATER

Le Président de l'Orchestre
d'Harmonie

Jean-Luc LETELLIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**5 - CULTURE - Conservatoire - Dossier de
candidature à rayonnement communal**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les conservatoires qui assurent la formation artistique en musique, en danse et en art dramatique peuvent être classés par arrêté du ministre chargé de la culture en 3 catégories :

- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC ou CRI)
- le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de la musique, de la danse et en art dramatique.
- le conservatoire à rayonnement régional (CRR)

La Normandie compte 2 Conservatoires à Rayonnement Régional, 7 Conservatoires à Rayonnement Départemental, 3 Conservatoires à Rayonnement Intercommunal et 12 Conservatoires à Rayonnement Communal (sources, ministère de la culture).

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





L'arrêté du 15 décembre 2006 fixe les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et en art dramatique.

Le classement prend notamment en compte la nature et le niveau des enseignements dispensés, la qualification du personnel et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale.

Le dossier à constituer pour le classement, le renouvellement de classement ou le changement de catégorie comprend :

- un questionnaire accompagné de pièces complémentaires
- un projet d'établissement
- la ou les délibération (s) de la ou des collectivité(s) territoriale(s) ou groupement de collectivités concernées validant le projet d'établissement et la demande de classement, de renouvellement de classement ou de changement de catégorie.

Le conservatoire de musique et de danse de Vire Normandie a été classé en conservatoire à rayonnement communal le 13 octobre 2006.

La demande de renouvellement constitue un enjeu de reconnaissance de la qualité du projet d'établissement favorisant son rayonnement sur le territoire de Vire Normandie et au-delà. De plus, ce classement facilite l'accès aux financements spécifiques de la DRAC pour des projets innovants.

Le projet d'établissement 2018-2020 co-construit avec l'équipe pédagogique et le conseil d'établissement permet à cette structure de conduire des projets musicaux et pédagogiques en conformité avec les orientations des textes de référence tout en adaptant certaines d'entre elles à des objectifs municipaux particuliers.

Les principales orientations du projet d'établissement sont :

- Faciliter un accès plus équitable au conservatoire (mise en place d'une tarification sociale)
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques (notamment les pratiques collectives)
- Accompagner la diversification de l'offre artistique (notamment le développement du numérique)
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats (notamment avec les écoles)

Le classement est accordé pour une durée de sept ans à compter de la notification par le ministre chargé de la culture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article L 216-2 du Code de l'Education

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Vire,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur Pascal Binet, considérant la nécessité de demander le renouvellement du classement du conservatoire, après en avoir délibéré

- SOLLICITE le renouvellement du classement du conservatoire de musique et de danse dans la catégorie « conservatoire à rayonnement communal » auprès de la DRAC.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :**6 - CULTURE - Musée - Acquisitions**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les acquisitions suivantes nécessitent une délibération du conseil municipal entérinant l'entrée définitive de ces objets dans les collections du musée :

1/ Boîte publicitaire de la manufacture de Blon (1821)

Achat à Sabrina Canu (147, la Pommeraie, 76750 Bierville), 300€

Témoignage de l'histoire industrielle de Vire, et notamment de son industrie drapière qui a fait la renommée et la richesse économique de la ville, cette boîte publicitaire sera présentée dans le nouveau parcours muséographique, dans la section sur la draperie où les manufactures de Blon et des Vaux de Vire sont évoquées.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





2/ Trois cartes postales représentant l'hôpital auxiliaire n° 114 (hôtel-Dieu de Vire) pendant la Première Guerre mondiale

Achat à Philippe Levesque (2, lieu-dit la Pélerinais, 44320 Saint-Père-en-Retz), 64€

Ces cartes postales, très rares, sont un élément important pour appréhender l'histoire de l'hôtel-Dieu (transformé en hôpital auxiliaire pendant le premier conflit mondial) et l'activité hospitalière viroise. Les Augustines, reconnaissables à leur vêtement de couleur noir, exerceront les soins dans l'hôtel-Dieu jusqu'en 1931, date à laquelle elles rejoignent le nouvel hôpital.



3/ Cueille-pomme (XIX^e siècle)

Achat à « Autrefois » -Antiquités (13, rue du docteur Havard, 50800 Villedieu-les-Poêles), 65€

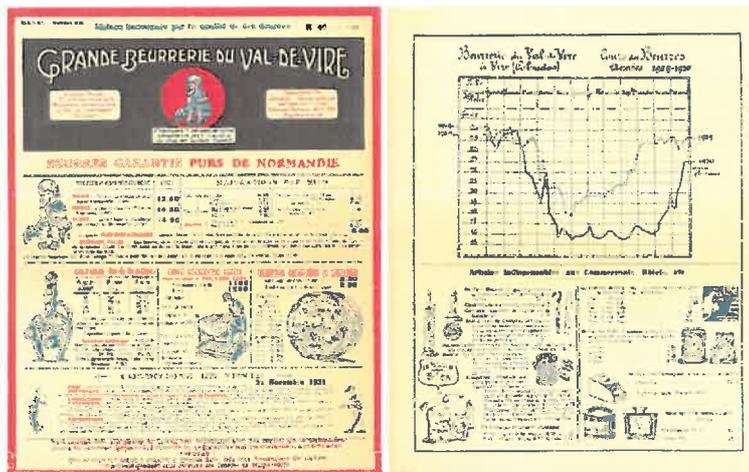
Ce cueille-pomme, qui servait à cueillir les fruits sans les endommager, complète le fond du musée relatif à cette culture emblématique. Il prendra place dans la nouvelle muséographie, dans la section sur la pomme.



4/ Affiche publicitaire de la Grande Beurrerie du Val-de-Vire (octobre 1931) recto/verso

Achat à Christian Chaze (6, rue Raymond Gabert, 26200 Montélimar), 7€

Cette affichette pourrait prendre place dans la nouvelle muséographie, dans la section sur le beurre. (Les recherches sur l'histoire des beurreries de Vire restent encore à faire...)



Un avis est demandé au Conseil Communal sur ces acquisitions.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Marc délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

7 - CULTURE - Musée - Intégration du Maître-hôtel de la fonderie Vimont au registre d'inventaire du musée de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le maître-autel de la fonderie Vimont, réalisé en 1849 pour l'église Notre-Dame, est entreposé depuis 1959 en morceaux sur le sol du grenier du musée dans de mauvaises conditions de conservation. Cet autel ne figure pas au registre d'inventaire du musée.

Le futur parcours muséographique intègre la présentation de la partie centrale du maître-autel dans la partie réservée aux industries viroises, après restauration ; l'autre partie faisant l'objet de mesure de conservation préventive

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





dans les futures réserves du musée. Le projet muséographique et de restauration soulève aujourd'hui la question de l'intégration de cet ensemble au registre d'inventaire du musée.

Pour les musées de France des collectivités territoriales, la décision d'inscription relève de la collectivité propriétaire des collections (Vire Normandie). Elle doit être prise par l'instance délibérante compétente sur la base d'une proposition venant du responsable scientifique (note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indécomposables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, § 2.26, juillet 2016).

Afin de clarifier la situation au regard des obligations des musées de France, nous demandons donc l'intégration du maître-autel au registre d'inventaire du musée. La commission des acquisitions des Musées de France sera également sollicitée pour avis.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'intégration du maître-hôtel de la fonderie Vimont au registre d'inventaire du musée de Vire Normandie.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
M. ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**8 – Programme d'Habitat La Mercerie : vente
d'un lot à bâtir – Hameau A – Lot n°3**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **17**

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **16**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir du hameau A du quartier de *La Mercerie* et la déclaration préalable relative à la création dudit lotissement a été accordée le 29 mai 2017.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



Le lot 3 à bâtir a fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 2 juin 2016, estime la valeur des lots du hameau A entre 33 et 38 euros TTC.

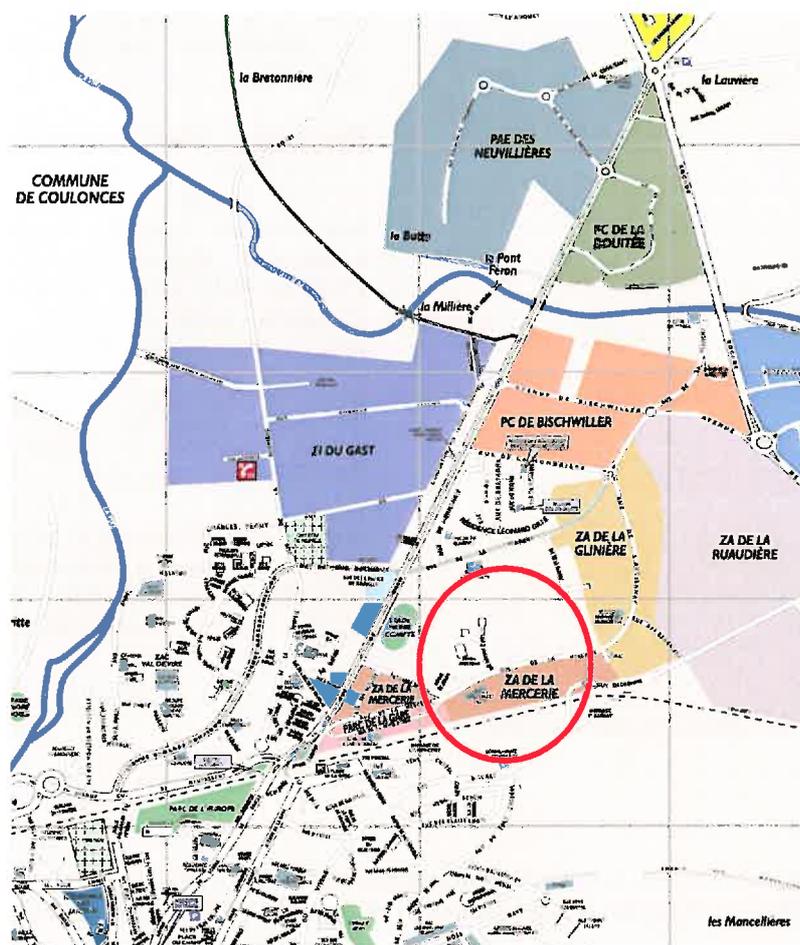
Suivant l'avis de la Commission Patrimoine, Amélioration de l'Habitat, Affaires Foncières, Développement Local et du Bureau Municipal, un avis est demandé au Conseil Communal pour :

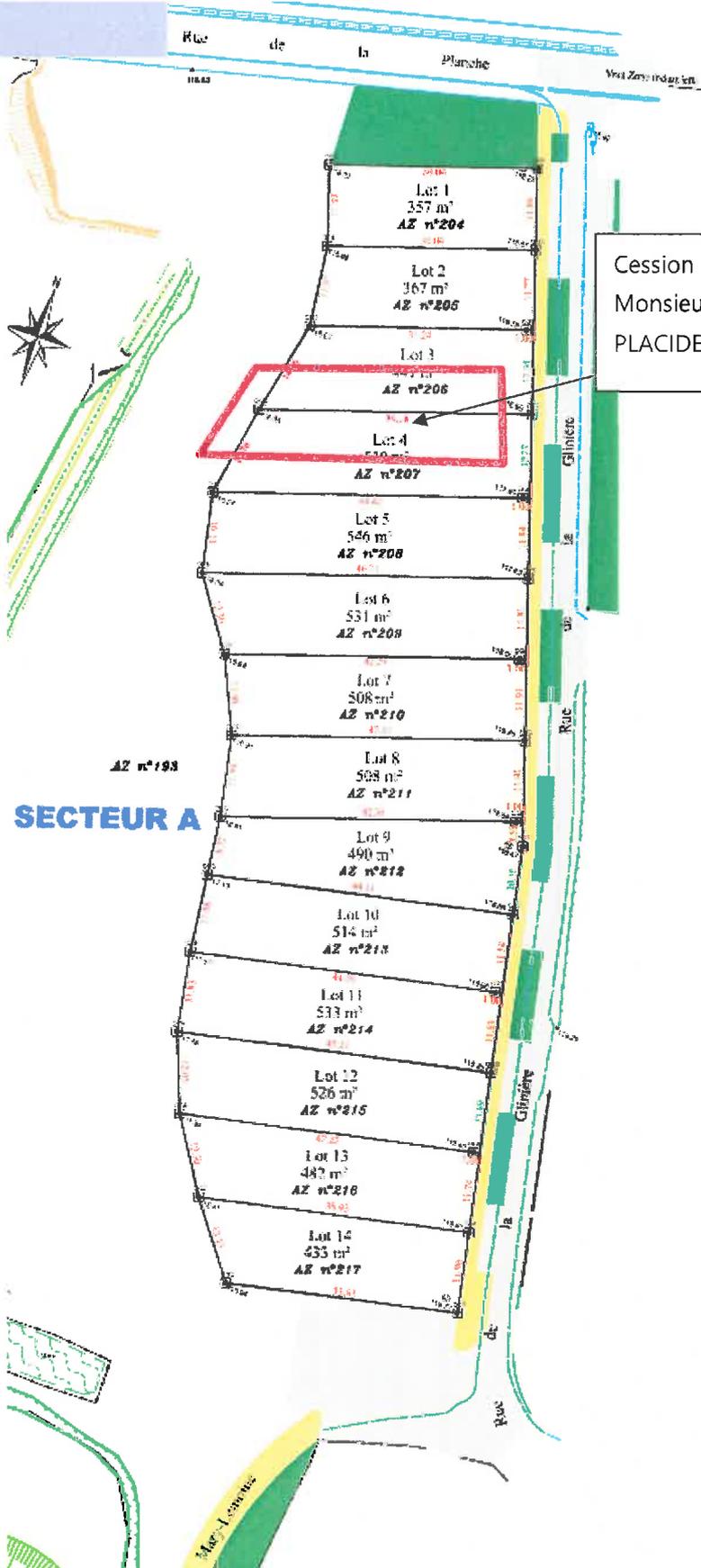
Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION





Cession au profit de
Monsieur PESLIN et Madame
PLACIDE

Annexe I

Hameau	N° de lot	Surface (1)	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession (2)(3)	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction (2)	Estimation du Domaine
A	3	441 m ²	AZ n° 217	Rue de la La Glinière	14 000 €	M. PESLIN Placide Alphonse	Etude POULIN	Entre 14 289 € et 16 454 € (soit entre 33 et 38 € du m ²) (avis du 02.06.2016)

(1) **Surface définitive** après bornage

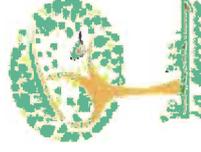
(2) L'acte de vente sera signé auprès de l'une des deux études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPO), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN LOT A BATIR



Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale, vaineuse retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	1 mois maximum après la prise d'option d'acquisition	4 mois maximum après la signature du compromis	5 mois maximum après le dépôt du permis de construire	2 mois maximum après l'obtention du permis de construire	6 mois maximum après la signature de l'acte de vente	24 mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**9 - FONCIER - Programme d'habitat La Mercerie
- Vente de 2 lots à bâtir - Hameau C**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 septembre 2017, le conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir 29, 30, 31 et 32 du hameau C du programme d'habitat de *La Mercerie* et le permis d'aménager relatif au découpage du lot 28C et à l'agrandissement du lot 28bis a été accordée le 05 octobre 2017.

Deux lots à bâtir ont fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis a été rendu le 09 Octobre 2017, estime la valeur des lots 29, 30, 31 et 32 du hameau C entre 27 et 29 euros HT.

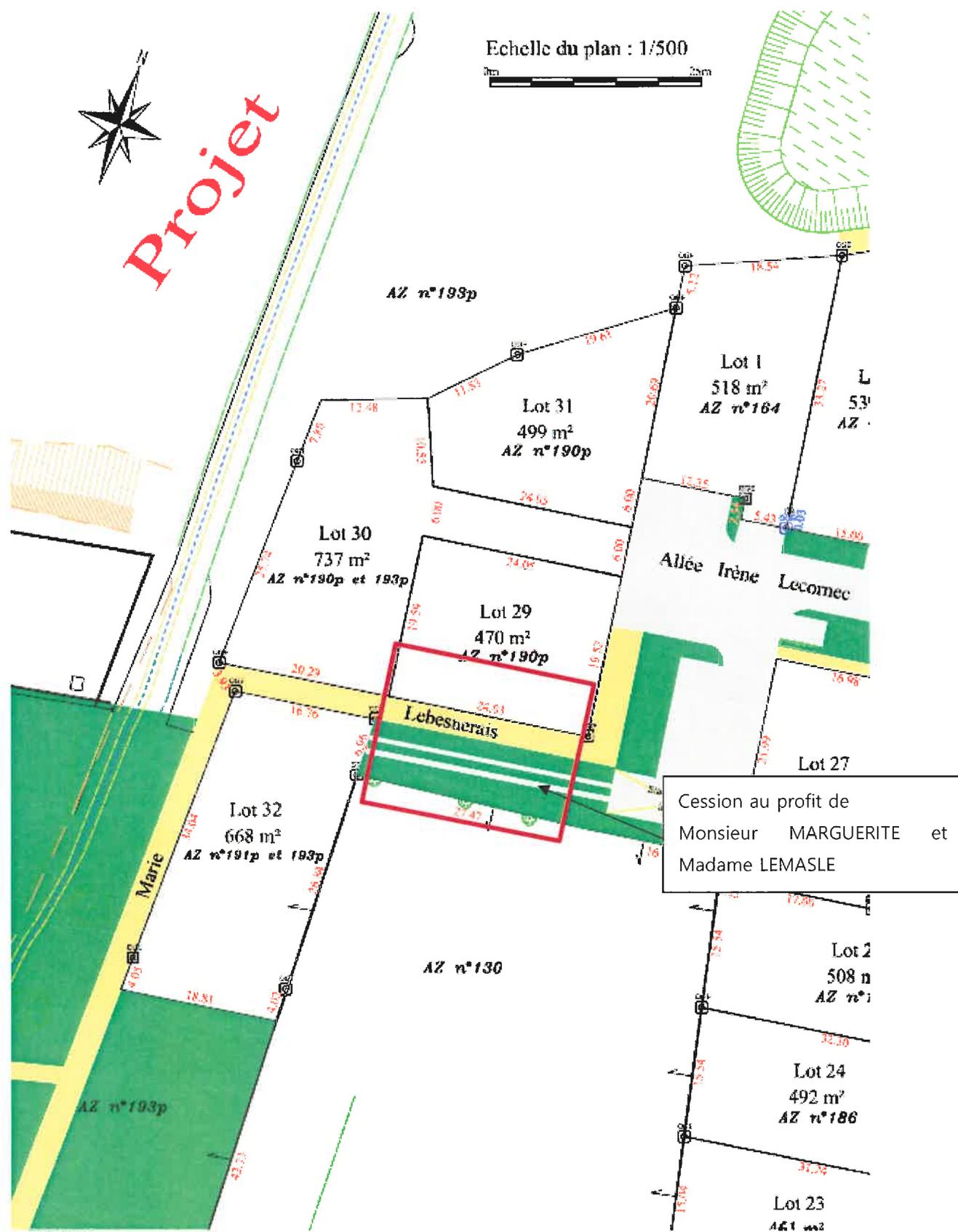
Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- **décider la vente de deux lots du programme d'habitat de *La Mercerie* aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,**
- **autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'office notarial Virois, notaires à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.**

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER







REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**10 - FONCIER - Programme d'habitat La
Mercerie - Conditions de viabilisation
définitives du lot 32 du Hameau C**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 septembre 2017, le conseil Municipal a arrêté les conditions de cession et de viabilisation des lots à bâtir 29, 30, 31 et 32 du hameau C.

Les lots 29, 30 et 31 sont vendus viabilisés c'est-à-dire raccordements EDF, GAZ, PTT, eau potable, eaux usées, eaux pluviales réalisés au droit de chaque parcelle.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Le Lot 32 sera vendu sans raccordement Gaz pour des raisons techniques et de surcoût. Les raccordements EDF, PTT, eau potable, eaux usées, eaux pluviales seront réalisés au droit de cette parcelle.

Les branchements eau potable, eaux usées et eaux pluviales seront à la charge de l'acquéreur (annexe 2) pour lesquels il devra solliciter les devis correspondants auprès des Services Eau et Assainissement de Vire Normandie.

Le tableau de l'annexe 2 dresse le détail des tarifs de vente des 4 lots à commercialiser ainsi que leur surface provisoire, celle-ci devant être déterminée par bornage individuel.

La Commission Patrimoine et Habitat a émis un avis favorable lors de sa séance du 06 mars 2018.

Suivant l'avis de la Commission Patrimoine, Amélioration de l'Habitat, Affaires Foncières, Développement Local et du Bureau Municipal, un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à :

- **Déterminer les conditions de viabilisation du lot 32**

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 19 mars 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**11 - FONCIER - Appartement 3 rue André
Halbout - Vente de l'appartement**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du treize mars deux mille dix-huit par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Marie-Claire LEMARCHAND, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Christophe PASSAYS, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Noria KEBLI, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 18 décembre 2017, le conseil Municipal a arrêté les conditions de cession de l'appartement (Lot 1) et de sa cave (lot 6) situés à Vire – 13 rue André Halbout au 2^{ème} étage, cadastrés AC 203.

L'appartement a fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis a été rendu le 10 Mai 2017.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Suivant l'avis de la Commission Patrimoine, Amélioration de l'Habitat, Affaires Foncières, Développement Local et du Bureau Municipal, un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- décider la vente de l'appartement et selon les conditions détaillées à l'annexe I ci-joint.,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Johann NOEL à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER